

Publié le 1 avril 2022

Les Sem SIP EnR et EnR citoyenne planchent sur un projet de centrale photovoltaïque

Le 22 juillet dernier, le maire de Bondeval en Franche-Comté a signé un accord avec les deux Sem dans l'optique d'édifier une centrale photovoltaïque au sol. Elle sortirait de terre en 2025 pour un budget global de 2,3 M€.



C'est un terrain d'environ 6 hectares, une carrière laissée à l'abandon depuis 2006. C'est à cet endroit que la mairie de Bondeval a jeté son dévolu pour **construire l'ambitieux projet d'une centrale photovoltaïque**. Dans le communiqué de presse publié en juillet dernier, la mairie annonce qu'une « étude de qualification a montré la pertinence d'envisager une centrale photovoltaïque sur ce site ». **Cette dernière produira 3 100 000 kWh, soit l'équivalent de la consommation domestique spécifique de 2 300 habitants.** « Un comité a été mis en place pour mener des études environnementales sur un an », explique **Jean-Daniel Marie, président directeur général de Sem EnR Citoyenne**, l'un des acteurs du projet, dans le journal [Le Trois de Franche-Comté](#). « D'ici 2023, on devrait avoir le permis de construire », se réjouit-il.

Sous le regard des citoyens

Guy Barbier, maire de Bondeval, assure clairement que le déclic a été le fait d'être dirigé vers la Sem EnR citoyenne. « **C'était important pour nous de garder la main sur le projet.** Avec des sociétés privées, je pense que les choses auraient été différentes », plaide-t-il. Installée depuis 2016 dans le paysage local, **la Sem EnR citoyenne a démontré sa capacité à relever le défi d'une**

transition écologique menée avec les élus et les citoyens. « Nous sommes une boîte à outil publique et nous comptons dans notre capital des citoyens qui portent un regard vigilant sur ce que nous faisons », rappelle Jean-Daniel Maire, le président de la Sem. La mairie de Bondeval ne s’y est pas trompée, saluant le fait que la Sem mise son déploiement sur une « implication forte des acteurs locaux (citoyens, associations, entreprises locales). Ce modèle permet aux collectivités de rester maîtres de leurs projets. » Jean-Daniel Maire fixe la méthodologie : « Il s’agit de **mettre en place un comité de pilotage, avec tous les acteurs concernés : la commune, les entreprises. Par la suite, quand on aura les autorisations, on associera la population pour des financements** ».

Expertise supplémentaire

Une autre Sem, **SIP EnR**, aura en charge le développement du financement de l’exploitation des moyens de productions d’énergies. Une aide précieuse, confirme le maire de Bondeval : « La Sem EnR citoyenne n’avait jamais travaillé sur des panneaux photovoltaïques, mais seulement sur des éoliennes. Ca a permis d’avoir une double expertise », conclut-il, toujours dans les colonnes du journal Le Trois.